

LES SELECTIONS EN EQUIPE DE FRANCE

Escalade

Saison 2015



ffme

**Equipe de France
Escalade**

Contenu

LES SELECTIONS EN EQUIPE DE FRANCE	1
I CADRE REGLEMENTAIRE.....	3
II. CRITERES DE SELECTION DES EQUIPES DE FRANCE	6
Introduction	6
A. Critères de sélection des équipes de France Senior d’escalade.....	7
1. Règles de sélection pour les championnats d’Europe.....	8
2. Règles de sélection pour les étapes de coupe du monde	9
Difficulté	9
Bloc.....	17
Vitesse	21
B. Critères de sélection des équipes de France Jeunes d’escalade.....	24
1. Règles de sélection pour les championnats du monde jeunes	25
2. Règles de sélection pour les championnats d’Europe jeunes	26
3. Règles de sélection pour les étapes de coupe d’Europe.....	28
Difficulté	28
Bloc.....	28
Vitesse	29

La fédération a mis en place 7 équipes de France d'escalade : en difficulté, bloc et vitesse, pour les seniors et les jeunes, et une équipe handi-escalade en seniors.

I CADRE REGLEMENTAIRE

La FFME, fédération délégataire selon les dispositions du Code du Sport (articles L 131-14 à L 131-17), a la responsabilité de la sélection des grimpeurs au sein des Equipes de France pour leur participation aux épreuves internationales d'escalade.

Le Directeur Technique National (DTN) arrête la sélection sur proposition des commissions de sélection de chaque équipe composée :

- Du Directeur Technique National : Pierre-Henri Paillason
- De l'Entraîneur National de l'Equipe de France concernée
- Du Président de la FFME : Pierre You

Le nombre précis de grimpeurs sélectionnés pour chaque épreuve est arrêté par le DTN.

Les convocations sont adressées aux intéressés par le DTN avant chaque épreuve.

Les sélections sont publiées sur le site internet de la fédération : www.ffme.fr

Le mode et les règles de sélection des équipes de France se font dans le cadre et le respect des dispositions prévues à cet effet dans le règlement intérieur de la FFME.

Le compétiteur doit détenir impérativement des garanties d'assurance pour les atteintes corporelles, l'assistance/rapatriement et les frais de recherche et secours en cas d'accident. Il doit donc être titulaire des garanties FFME : Base, Base + ou Base ++. Dans le cas où l'intéressé aurait renoncé à ces garanties fédérales, il devra apporter la copie d'un contrat d'assurance personnel précisant que son contrat le couvre bien dans le cadre des équipes de France de la FFME pour l'escalade de compétition, y compris dans le cas de participation à des sélectifs. Il devra également apporter la copie du bulletin d'information assurances prouvant qu'il a bien refusé les garanties fédérales.

Pour chaque compétition hors de l'Union Européenne, Monaco, Suisse et Andorre, le bulletin n°2 (formulaire d'agrément de voyage à but sportif) doit être complété pour permettre l'application des garanties (par courrier, fax, mail ou en remplissant le formulaire en ligne sur : www.ffme.fr/licence)

Ces textes officiels sont consultables sur le site internet de la fédération : www.ffme.fr

Voici quelques articles du règlement intérieur de la fédération qui concernent directement les équipes de France :

« Article 18-1- Sélections internationales

Les règles de sélection pour l'ensemble des équipes de France sont arrêtées par le conseil d'administration, sur proposition du directeur technique national.

Elles sont fondées sur des critères liés aux résultats sportifs mais également sur des considérations relatives à l'intérêt général de la FFME et des équipes de France, telles que par exemple les choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme, l'état de forme du moment, le comportement au sein d'un groupe et la motivation.

Elles respectent les prescriptions en la matière de la réglementation internationale (quotas, et

c.). En cas de divergences entre les règles internationales et les règles arrêtées par la FFME, les règles internationales ont prééminence.

La responsabilité de procéder aux sélections nominatives incombe au directeur technique national. Il peut déléguer cette mission.

Tout licencié sélectionné en équipe de France est tenu d'honorer la sélection, sauf raisons médicales. En pareille circonstance, l'intéressé doit faire parvenir en temps utile un certificat médical au responsable de l'équipe de France concernée. Il peut être procédé, à la demande de la fédération, à un examen de contrôle par un médecin désigné par elle.

Pour des raisons d'équité sportive vis-à-vis de l'ensemble des sélectionnables en équipe de France, de préparation optimale des échéances et de logistique, tout licencié sélectionné en équipe de France est tenu de confirmer expressément au directeur technique national ou à son délégué, le fait qu'il accepte ladite sélection dans le délai fixé par le directeur technique national ou son délégué. En l'absence de réponse dans le délai fixé, l'intéressé sera considéré, sauf circonstance exceptionnelle laissée à l'appréciation du directeur technique national ou de son délégué, comme refusant d'honorer sa sélection.

Sans préjudice d'éventuelles sanctions disciplinaires, le refus d'honorer une sélection en l'absence de raisons médicales ou le fait de ne pas confirmer l'acceptation d'une sélection dans le délai fixé rend, sauf circonstance exceptionnelle laissée à l'appréciation du directeur technique national ou de son délégué, l'intéressé non-sélectionnable en équipe de France pour les deux épreuves suivant celle pour laquelle il avait été sélectionné.

A l'occasion des sélections nationales, les licenciés sélectionnés sont considérés comme étant en mission fédérale. A ce titre, ils se doivent de respecter les dispositions des articles 18-3 et 18-4, en particulier celles relatives aux obligations des licenciés en mission fédérale, notamment s'agissant du port intégral de la tenue officielle lors de toutes les phases de la compétition, de l'échauffement jusqu'à la cérémonie protocolaire.

Article 18-2- Suivi médical des sportifs de haut niveau

Les sportifs licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ainsi que ceux inscrits dans la filière fédérale d'accès au sport de haut niveau bénéficient d'une surveillance médicale particulière dans les conditions prévues par le règlement médical de la FFME.

Ils sont tenus de se prêter à l'ensemble des examens et contrôles prévus par ledit règlement et en particulier, pour ceux qui y sont soumis, au suivi médical longitudinal.

Sans préjudice d'éventuelles sanctions disciplinaires, le non-respect des dispositions du présent article rend l'intéressé :

- non sélectionnable en équipe nationale, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation de la personne responsable des sélections internationales ;
- non éligible à l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ou sur la liste des sportifs Espoirs.

Article 18-3- Image des sportifs et de la fédération

L'exploitation des droits visés au présent article se fait dans le respect des règlements de la FFME et fédérations internationales auxquelles elle est, le cas échéant, affiliée.

La fédération est seule propriétaire de l'image de la FFME et de celle des équipes de France qu'elle peut exploiter.

Les sportifs licenciés sont seuls propriétaires de leur image individuelle qu'ils peuvent exploiter.

Si la FFME entend exploiter l'image individuelle d'un sportif licencié, elle doit au préalable obtenir son accord. Elle peut toutefois librement utiliser l'image des sportifs participant aux compétitions ou manifestations qu'elle organise, à des fins strictement promotionnelles, sur ses supports de communication (bulletin officiel, site Internet, ...) et à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Si un sportif licencié entend exploiter son image individuelle en tant que membre d'une équipe de France, il doit au préalable obtenir l'accord de la FFME.

Si un sportif licencié entend exploiter son image individuelle en dehors de tout cadre fédéral, il doit s'assurer au préalable qu'il en a la possibilité juridique. S'il le souhaite, il peut soumettre à la FFME des projets de convention de partenariat pour expertise.

La fédération peut conclure avec les sportifs licenciés des conventions en vue de mettre en œuvre, de façon harmonieuse et dans le respect des droits de chacun, les dispositions du présent article.

Article 18-4- Missions fédérales

Toutes les personnes en mission fédérale (représentation au sein des instances nationales ou internationales du sport, sélections internationales, etc.) se conforment aux prescriptions du présent article.

Elles n'agissent que dans le cadre de la mission qui leur est confiée.

Elles ont un comportement digne et décent, respectueux des intérêts et de l'image de la FFME.

Elles se conforment aux directives du responsable fédéral en charge de la délégation.

Elles portent la tenue et les équipements officiels de la FFME, sans y porter atteinte d'aucune manière.

En cas de manquement caractérisé à ces obligations le responsable fédéral en charge de la délégation peut, sans préjudice d'éventuelles poursuites disciplinaires ultérieures, prendre toute mesure utile propre à faire cesser le trouble causé. Ces mesures peuvent aller jusqu'au retrait immédiat de l'intéressé de la délégation fédérale. »

II. CRITERES DE SELECTION DES EQUIPES DE FRANCE

Introduction

Pour chaque équipe des critères de sélection sont établis en fonction de la stratégie fédérale en matière de Haut Niveau, dont la finalité est les podiums aux compétitions de référence. Les sélectionnés devront remplir les critères de sélections définis ci-après et leur nombre ne pourra pas excéder les quotas maximum offerts par l'IFSC (indiqués dans le règlement IFSC). La FFME définit le nombre de sélectionnés selon ses critères de sélections. Les éventuels extras quotas nominatifs de l'IFSC sont également soumis aux critères de sélection de la FFME.

Selon le règlement IFSC de 2014 :

Pour les championnats seniors, chaque nation dispose en 2014 de 5 places chez les hommes et 5 places chez les femmes.

Pour une étape de Coupe du Monde, chaque nation dispose de 4 places chez les hommes et 4 places chez les femmes. Le pays hôte dispose en 2014 d'un quota de 12 places chez les hommes et 12 places chez les femmes.

Chez les jeunes le quota est de 4 places par catégorie, pour toutes les compétitions européennes et le championnat du monde. Le pays hôte dispose d'un quota de 6 par catégorie sur les étapes de coupe d'Europe.

Les critères de sélection sont à comprendre en application et en complément de l'article 18-1 et suivant « sélections internationales » du Règlement Intérieur de la FFME

Les critères de sélection se décomposent comme suit :

1. de façon prioritaire, des critères détaillés, selon les équipes de France, aux paragraphes suivants, ci-dessous.
2. de façon complémentaire :
 - l'état de forme du moment
 - le comportement au sein du groupe
 - la motivation
 - les choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme

Pour l'ensemble des critères, les grimpeurs étrangers licenciés en France et participant aux compétitions nationales sélectives ne seront pas comptabilisés dans le cadre du classement de ces compétitions.

A noter que les critères de sélections sont susceptibles d'évoluer en cas de modification du calendrier des compétitions concernées

A. Critères de sélection des équipes de France Senior d'escalade

1. Règles de sélection pour les championnats d'Europe

Championnats d'Europe à Innsbruck (bloc) et à Chamonix (difficulté, vitesse)	
Dates de sélection : Difficulté : 15 au 21 juin 2015 Vitesse : 3 juin 2015 Bloc : 16 avril 2015	
Précision	Une place dans chaque discipline, chez les hommes et les femmes, est susceptible d'être réservée pour une éventuelle sélection au combiné.
Critères de sélection	
Difficulté	critères identiques à ceux de l'étape de coupe du monde de Chamonix
Vitesse	critères identiques à ceux de l'étape de coupe du monde de Chamonix
Bloc	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Podium lors d'une des étapes de la Coupe du Monde 20142. Vainqueur du championnat de France de bloc senior 2015 de La Baconnière (28-29/03/2015)3. Vainqueur de la compétition sélective de Fontainebleau (11-12/04/2015)4. Les mieux classés du sélectif « Coupe du Monde 2015 », en dehors des vainqueurs du championnat de France de bloc senior 2015 et de la compétition sélective de Fontainebleau indiqués précédemment, déjà sélectionnés. <p>Les modalités du « sélectif coupe du monde 2015 » sont précisés dans la partie « coupe du monde de bloc »</p>
Combiné	<p>Sont sélectionnés les médaillés aux championnats du monde 2014 en combiné : Charlotte Durif et Alban Levier.</p> <p>En cas de forfait de l'un des deux, une commission de sélection pourra proposer un ou une remplaçant(e) parmi les finalistes en coupe du monde en 2014 ou 2015 dans au moins une discipline</p>
Prise en charge	Complète : déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

2. Règles de sélection pour les étapes de coupe du monde

Difficulté

Etape de coupe du Monde n°1 Chamonix 10-11 juillet (France)	
Date de sélection de l'équipe de France élite : 15 au 21 juin 2015 Date de sélection de l'équipe réserve : 15 au 21 juin 2015 Date limite pour postuler en équipe réserve : 16 juin 2015	
Critères de sélection	
Equipe de France élite	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. Podium à une étape de la coupe du Monde 2014.2. 5 premiers des chpts de France senior 20153. Podium chpts d'Europe jeune 2015 (cadet 1 à juniors 2).4. Podium chpts du Monde jeune 2014 (minimes 2 à juniors 2).
Equipe de France réserve	<ol style="list-style-type: none">1. Finalistes chpts de France senior 2015.2. Podium étapes de la coupe d'Europe jeune 2015 (cadet 1 à juniors 2).3. Victoire sur une étape de la coupe de France de difficulté senior : Chamonix (29 et 30/11/2014), Arnas (20 et 21/12/2014), Riom (21 et 22/03/2015)
Prise en charge	Uniquement pour les grimpeurs de l'équipe de France Elite : déplacement, hébergement, restauration et inscriptions.

Etape de coupe du Monde n°2 Briançon 17-18 juillet (France)

Date de sélection de l'équipe de France élite : 13 juillet 2015

Date de sélection de l'équipe réserve : 13 juillet

Date limite pour postuler en équipe réserve : 16 juin 2015

Critères de sélection

Equipe de France élite	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Finaliste à l'étape de coupe du monde de Chamonix 2015.2. Podium à une étape de la coupe du Monde 2014.3. 5 premiers des chpts de France senior 20154. Podium chpts d'Europe jeune 2015 (cadet 1 à juniors 2).5. Podium chpts du Monde jeune 2014 (minimes 2 à juniors 2).
Equipe de France réserve	<ol style="list-style-type: none">1. ½ finalistes sur l'étape de coupe du monde de Chamonix 20152. Finalistes chpts de France senior 2015.3. Podium étapes de la coupe d'Europe jeune 2015 (cadet 1 à juniors 2).4. Victoire sur une étape de la coupe de France de difficulté senior : Chamonix (29 et 30/11/2014), Arnas (20 et 21/12/2014), Riom (21 et 22/03/2015)
Prise en charge	Uniquement pour les grimpeurs de l'équipe de France Elite : déplacement, hébergement, restauration et inscriptions.

Etape de coupe du Monde n°3 Imst 31 juillet-1^{er} août (Autriche)

Date de sélection de l'équipe de France élite : 20 au 26 juillet 2015

Date de sélection de l'équipe réserve : 20 au 26 juillet 2015

Date limite pour postuler en équipe réserve : 20 juillet 2015

Critères de sélection

Equipe de France élite	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes : <ol style="list-style-type: none">1. Finaliste à une étape de coupe du Monde 2015.2. Podium à une étape de la coupe du Monde 2014.3. 5 premiers des chpts de France senior 20154. Podium chpts d'Europe jeune 2015 (cadet 1 à juniors 2).5. Podium chpts du Monde jeune 2014 (minimes 2 à juniors 2).
Equipe de France réserve	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. ½ finalistes sur une étape de coupe du Monde 2015.2. Finalistes chpts de France senior 2015.3. Podium sur une étape de la coupe d'Europe jeune 2015 (cadet 1 à juniors 2).4. Victoire sur une étape de la coupe de France de difficulté senior : Chamonix (29 et 30/11/2014), Arnas (20 et 21/12/2015), Riom (21 et 22/03/2015).
Prise en charge	Uniquement pour les grimpeurs de l'équipe de France Elite et les grimpeurs en équipe réserve ayant réalisé une finale sur la compétition : déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

Etape de coupe du Monde n°4 Stavanger 21-22 août (Norvège)

Date de sélection de l'équipe de France élite : 3 au 9 août 2015

Date de sélection de l'équipe réserve : 10 au 16 août 2015

Date limite pour postuler en équipe réserve : 11 août 2015

Critères de sélection

Equipe de France élite	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. Finaliste à une étape de la coupe du Monde 2015.2. Podium à une étape de la coupe du Monde 2014.3. Podium chpts de France senior 2015
Equipe de France réserve	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. ½ finalistes sur une étape de coupe du Monde 2015.2. Podium chpts du Monde jeune 2014 (minimes 2 à juniors 2).3. Finalistes chpts de France senior 2015.4. Podium chpts d'Europe jeune 2015 (cadet 1 à juniors 2).5. Podium étapes de la coupe d'Europe jeune 2015 (cadet 1 à juniors 2).6. Victoire sur une étape de la coupe de France de difficulté senior : Chamonix (29 et 30/11/2014), Arnas (20 et 21/12/2015), Riom (21 et 22/03/2015).
Prise en charge	Uniquement pour les grimpeurs de l'équipe de France Elite et les grimpeurs en équipe réserve ayant réalisé une finale sur la compétition : déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

Etape de coupe du Monde n°5 Puurs 26 -27 septembre (Belgique)

Date de sélection de l'équipe de France élite : 7 au 13 septembre 2015

Date de sélection de l'équipe réserve : 7 au 13 septembre 2015

Date limite pour postuler en équipe réserve : 9 septembre 2015

Critères de sélection

Equipe de France élite	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. Finaliste à une étape de la coupe du Monde 2015.2. Podium chpts de France senior 20153. Podium chpts du Monde jeune 2015 (cadets 1 à juniors 2).4. Podium à une étape de la coupe du Monde 2014.
Equipe de France réserve	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. ½ finalistes sur la coupe du Monde 2015.2. Finalistes chpts de France senior 2015.3. Podium chpts d'Europe jeune 2015 (cadet 1 à juniors 2).4. Podium sur une étape de la coupe d'Europe jeune 2015 (cadet 1 à juniors 2).5. Victoire sur une étape de la coupe de France de difficulté senior : Chamonix (29 et 30/11/2014), Arnas (20 et 21/12/2015), Riom (21 et 22/03/2015)
Prise en charge	Uniquement pour les grimpeurs de l'équipe de France Elite et les grimpeurs en équipe réserve ayant réalisé une finale sur la compétition : déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

Etape de coupe du Monde n°6 Mokpo 10-11 octobre (Corée du sud)

Date de sélection de l'équipe de France élite : 28 au 30 septembre 2015

Critères de sélection

Equipe de France élite	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. Podium à une étape de la coupe du Monde 2015.2. Finaliste à au moins 2 épreuves internationales en 2015 parmi les étapes de la coupe du Monde (N°1 à 5)
Equipe de France réserve	Pas d'équipe Réserve.
Prise en charge	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

Etape de coupe du Monde n°7 Wujiang 17-18 octobre (Chine)

Date de sélection de l'équipe de France élite : 28 au 30 septembre 2015

Critères de sélection

Equipe de France élite	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. Podium à une étape de la coupe du Monde 2015.2. Finaliste à au moins 2 épreuves internationales en 2015 parmi les étapes de la coupe du Monde (N°1 à 5)
Equipe de France réserve	Pas d'équipe Réserve.
Prise en charge	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

Etape de coupe du Monde n°8 Kranj 15-16 novembre (Slovénie)

Date de sélection de l'équipe de France élite : 19 au 25 octobre 2015

Date de sélection de l'équipe réserve : 19 au 25 octobre 2015

Date limite pour postuler en équipe réserve : 19 octobre 2015

Critères de sélection

Equipe de France élite	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. Finaliste à une étape de la coupe du Monde 2015.2. Podium chpts du Monde jeune 2015 (cadets 1 à juniors 2).
Equipe de France réserve	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. ½ finalistes sur la coupe du Monde 2015.2. Finalistes chpts de France senior 2015.3. Podium chpts d'Europe jeune 2015 (cadet 1 à juniors 2).4. Podium sur une étape de la coupe d'Europe jeune 2015 (cadet 1 à juniors 2).5. Victoire sur une étape de la coupe de France de difficulté senior : Chamonix (29 et 30/11/2014), Arnas (20 et 21/12/2015), Riom (21 et 22/03/2015).
Prise en charge	Uniquement pour les grimpeurs de l'équipe de France Elite et les grimpeurs en équipe réserve ayant réalisé une finale sur la compétition : déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

Equipes réserve

Pour certaines étapes ou disciplines, il est possible de postuler en équipe réserve.

Les grimpeurs ayant postulé dans le cadre de l'équipe réserve et répondant aux critères seront inscrits selon les places éventuellement disponibles, en fonction de la sélection de l'équipe de France Elite issue des règles de sélection.

L'ensemble des frais seront à la charge des compétiteurs, sauf dans les cas prévus dans les critères de sélections.

Comment présenter sa demande pour faire partie des Equipes réserve ? :

- Les formulaires de demandes de participation sont transmis par l'entraîneur national Corentin Le Goff (c.legoff@ffme.fr) pour la difficulté, aux grimpeurs correspondant aux exigences fixées, à leur demande.
- Les formulaires sont retournés à l'entraîneur national de l'équipe concernée accompagnés d'un chèque correspondant :
 - au coût de la licence internationale IFSC valable pour la saison 2015
 - au coût des droits d'inscription pour chaque étape de coupe du monde

Les demandes doivent être renvoyées avant la date limite indiquée

- **Le compétiteur doit être titulaire d'une licence FFME avec certificat médical compétition en cours de validité :**

Licence FFME 2014-2015 pour les compétitions jusqu'au 31 août 2015 inclus,

Licence FFME 2015-2016 pour les compétitions à partir du 1er septembre 2015

Bloc

Un sélectif « coupe du monde 2015 » sera utilisé pour réaliser la sélection de certaines étapes de coupe du monde et le championnat d'Europe. Les modalités et conditions d'accès sont les suivantes :

Ce sélectif se déroulera sur deux épreuves :

- La compétition sélective de Fontainebleau (**11 et 12 avril 2015**)
- Le Championnat de France d'escalade de bloc senior 2015 à la Baconnière (**28 et 29 mars 2015**)

a. La compétition sélective de Fontainebleau

La compétition sélective de Fontainebleau est ouverte à tous les licenciés FFME.

Elle sera composée de deux tours de compétitions, sur le format demi-finale de coupe du Monde. A l'issue de chaque tour, un classement est réalisé. Chaque athlète se voit attribué un nombre de point en fonction de son classement (1^{er} : 100points, 2^{ème} : 80 points, 3^{ème} : 65points,...). Le barème place/points est le même que celui utilisé pour le classement en Coupe du Monde (1^{er}: 100points, 2^{ème} : 80 points, 3^{ème}: 65points,...). Le classement final de la compétition sélective de Fontainebleau est réalisé en additionnant les points marqués par chaque grimpeur dans chaque tour. En cas d'ex æquo à la même place, les points sont partagés en suivant le règlement international IFSC.

Seuls les vingt premiers à l'issue du premier tour pourront prendre le départ du deuxième tour.

Tableau d'attribution des points :

1 ^{ère} place = 100 points	11 ^{ème} place = 31 points	21 ^{ème} place = 10 points
2 ^{ème} place = 80 points	12 ^{ème} place = 28 points	22 ^{ème} place = 9 points
3 ^{ème} place = 65 points	13 ^{ème} place = 26 points	23 ^{ème} place = 8 points
4 ^{ème} place = 55 points	14 ^{ème} place = 24 points	24 ^{ème} place = 7 points
5 ^{ème} place = 51 points	15 ^{ème} place = 22 points	25 ^{ème} place = 6 points
6 ^{ème} place = 47 points	16 ^{ème} place = 20 points	26 ^{ème} place = 5 points
7 ^{ème} place = 43 points	17 ^{ème} place = 18 points	27 ^{ème} place = 4 points
8 ^{ème} place = 40 points	18 ^{ème} place = 16 points	28 ^{ème} place = 3 points
9 ^{ème} place = 37 points	19 ^{ème} place = 14 points	29 ^{ème} place = 2 points
10 ^{ème} place = 34 points	20 ^{ème} place = 12 points	30 ^{ème} place = 1 point

b. le championnat de France de bloc senior

Les athlètes se verront attribuer un nombre de points au regard de leur place selon les mêmes modalités que le classement Coupe du Monde. Voir tableau au point a.

Le classement du sélectif « Coupe du Monde 2015 »

Il sera réalisé en additionnant :

Points classement « compétition sélective » + Points classement « championnat de France »

Exemple : Grimpeur A
5^{ème} à la compétition sélective et 2^{ème} championnats de France Senior
TOTAL = 51 + 80 = 131 points

En cas d'ex-æquo sur le classement du sélectif « Coupe du Monde 2015 », les athlètes seront départagés au regard de leur classement à la compétition sélective de Fontainebleau.

Exemple : Grimpeur A (5^{ème} à la compétition sélective et 2^{ème} championnats de France Senior)
Grimpeur B (2^{ème} à la compétition sélective et 5^{ème} championnats de France Senior)
Le grimpeur B est sélectionné.

Cas particulier des athlètes blessés ne pouvant pas participer aux épreuves du sélectif (compétition sélective ou championnat de France indiqués plus haut) :

Les grimpeurs blessés ayant réalisé durant la saison 2014 un podium lors d'une des étapes de la coupe du monde de bloc 2014 peuvent être sélectionnés directement en Equipe de France élite lors de 2 étapes de la coupe du monde de bloc 2015, sous réserve de la validation de leur candidature par la commission de sélection. Les athlètes concernés déposent leur demande accompagnée de justificatifs médicaux auprès de Nicolas Januel, entraîneur national (n.januel@ffme.fr). La commission de sélection peut demander l'avis de la commission médicale fédérale.

<u>Etape de coupe du Monde n°1 Toronto (Canada) (30-31/05/2015) Etape de coupe du Monde n°2 Vail (USA) (05-06/06/2015) et</u>	
Date de sélection de l'équipe de France: 16 avril 2015	
Critères de sélection	
Equipe de France	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Podium lors d'une des étapes de la Coupe du Monde 2014 2. Vainqueur du championnat de France de bloc senior 2015 de La Baconnière (28-29/03/2015) 3. Vainqueur de la compétition sélective de Fontainebleau (11-12/04/2015) 4. Les 3 grimpeurs les mieux classés du sélectif « Coupe du Monde 2015 », en dehors des vainqueurs du championnat de France de bloc senior 2015 et de la compétition sélective de Fontainebleau indiqués précédemment, déjà sélectionnés. <p>5 grimpeurs maximum par catégorie seront sélectionnés</p>
Prise en charge	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

<u>Etape de coupe du Monde n°3 de Chongqing (Chine) (20-21/06/2015) et Etape de coupe du Monde n°4 Hayiang (Chine) (26-28/06/2015)</u>	
Date de sélection de l'équipe de France: 17 juin 2015	
Critères de sélection	
Equipe de France	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Podium des championnats d'Europe de bloc d'Innsbruck (14-16/05/2015). 2. Finale lors d'une des étapes de la Coupe du Monde de bloc 2015. 3. 8 premiers du classement général de la Coupe du Monde après l'étape de Hamilton (12-13/06/2015). <p>6 grimpeurs maximum par catégorie seront sélectionnés</p>
Prise en charge	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

Etape de coupe du Monde n°5 Munich (Allemagne) (14-15/08/2015)

Date de sélection de l'équipe de France: 31 juillet 2015

Critères de sélection

Equipe de France	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none">1. 3 premiers du classement général de la coupe du monde après l'étape de Haiyang (26-28/06/2015)2. Finalistes lors d'une étape de Coupe du Monde de bloc 20153. Champions d'Europe junior de l'Argentièrre la Bessée 20154. Champions d'Europe cadet de l'Argentièrre la Bessée 20155. Podium du Tout A bloc de l'Argentièrre la Bessée6. Vainqueurs de l'étape de Coupe d'Europe jeunes de Laengenfeld 2015 en catégorie junior7. Vainqueurs de l'étape de Coupe d'Europe jeunes de Laengenfeld 2015 en catégorie cadet8. Vainqueur de l'étape de Coupe de France de Valence (09-10/05/2015) <p>6 grimpeurs maximum par catégorie seront sélectionnés</p>
Prise en charge	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

Etape de coupe du Monde n° 4 Chamonix (10 – 12 juillet 2015)

Date de sélection de l'équipe de France: 3 juin 2015

Critères de sélection

Equipe de France	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Sélectionné lors d'une étape de Coupe du Monde 20152. 3 premiers du Championnat de France Sénior de vitesse de Voiron (25 avril 2015) et qui ont réalisé les minimas sur la compétition.3. 3 premiers de la Coupe de France Echirolles mai 2015 <p>Minimas</p> <p>Voiron 15m</p> <table><tr><td>Hommes : qualification : 6,80 sec</td><td>finale : 6,60 sec</td></tr><tr><td>Femmes : qualification : 9,90 sec</td><td>finale : 9,50 sec</td></tr></table> <p>Echirolles 12m</p> <table><tr><td>Hommes : qualification : 5,45 sec</td><td>finale : 5,30 sec</td></tr><tr><td>Femmes : qualification : 7,90 sec</td><td>finale : 7,75sec</td></tr></table> <p>5 grimpeurs maximum par catégorie seront sélectionnés</p> <p>Si une personne réalise les minimas sur une épreuve sélective (championnat de France 2015 ou Coupe de France d'Echirolles en mai 2015) mais ne termine pas dans les 3 premiers du Championnat de France alors elle sera remplaçante pour la compétition</p>	Hommes : qualification : 6,80 sec	finale : 6,60 sec	Femmes : qualification : 9,90 sec	finale : 9,50 sec	Hommes : qualification : 5,45 sec	finale : 5,30 sec	Femmes : qualification : 7,90 sec	finale : 7,75sec
Hommes : qualification : 6,80 sec	finale : 6,60 sec								
Femmes : qualification : 9,90 sec	finale : 9,50 sec								
Hommes : qualification : 5,45 sec	finale : 5,30 sec								
Femmes : qualification : 7,90 sec	finale : 7,75sec								
Prise en charge	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions								

Etape de coupe du Monde n°5 Wujiang (Chine) 17-18 octobre 2015 et n°6 Mokpo 10-11 octobre 2015.

Date de sélection de l'équipe de France: 15 juillet 2015

Critères de sélection

Equipe de France	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none">1. les 5 premiers sur les étapes de Coupe du Monde 2015 (Saanich, Chongqing, Haiyang, Chamonix)2. les 5 premiers du championnat d'Europe 2015.3. Terminer dans les 8 premiers en Coupe du Monde 2015 et être né en 1994 ou après <p>3 grimpeurs maximum par catégorie seront sélectionnés</p>
Prise en charge	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

B. Critères de sélection des équipes de France Jeunes d'escalade

1. Règles de sélection pour les championnats du monde jeunes

Championnats du monde à Arco (difficulté, bloc et vitesse)	
Dates de sélection : Difficulté : 10 août 2015 Vitesse : 15 juillet 2015 Bloc : 18 août 2015	
Critères de sélection	
Difficulté	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. 15 premiers sur une des étapes de coupes du monde sénior de Chamonix, Briançon ou Imst2. 6 premiers du Chpt d' Europe jeunes à Edimbourg 20153. 6 premiers sur une des coupes d'Europe 2015 de Dornbirn, Imst ou Mitterdorf
Bloc	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. 15 premiers d'une étape de Coupe du Monde senior de bloc 20152. 6 premiers du Championnat d'Europe jeunes de bloc 20153. 6 premiers de l'étape de coupe d'Europe jeune de bloc de Languefeld 2015
Vitesse	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. 10 premiers d'une étape de Coupe du Monde de vitesse senior 20152. Victoire Championnat d'Europe Jeune de vitesse 20153. Victoire à une étape de la coupe d'Europe jeune de vitesse 20154. 6 premiers sur le championnat d'Europe Jeune 20155. 6 premiers sur une étape de la coupe d'Europe jeune de vitesse 2015

2. Règles de sélection pour les championnats d'Europe jeunes

Championnats d'Europe de difficulté et vitesse (Edimbourg 13 et 14 juin 2015) et de bloc à l'Argentière la Bessée (22 et 23 juillet 2015)	
Dates de sélection : Difficulté : 1 ^{er} juin 2015 Vitesse : 4 mai 2015 Bloc : 14 mai 2015	
Critères de sélection	
Difficulté	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Podium sur le championnat d'Europe jeune de difficulté 2014 ou le Championnat du Monde jeune de difficulté 2014 ou la Coupe d'Europe jeune de difficulté 2014 à Imst 2. Vainqueur du championnat de France Jeune de difficulté 2015 3. 6 premiers sur une des étapes de coupe d'Europe jeunes de Dornbirn 2015 ou Imst 2015. 4. 10 premiers du championnat de France seniors de difficulté 2015 <p>En cas d'ex aequo sur la dernière place du quota , le (ou la) meilleure classé(e) du chpt de France jeune 2015 sera prioritaire dans la sélection.</p>
Vitesse	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé la performance suivante:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 10 premiers d'une étape de Coupe du Monde de vitesse senior de la saison 2015 2. Podium au Championnat de France jeune 2015 et réaliser les minimas de sélection <p>Minimas vitesse :</p> <p>Minime : femmes 12,50sec ; hommes 9,30sec Cadet : femmes 11,30sec ; hommes 8,30sec Junior : femmes 10,60sec ; hommes 7,90sec</p>
Bloc	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Podium sur le championnat d'Europe jeunes de bloc 2014 ou sur une des étapes de coupe d'Europe jeune de bloc 2014 2- 15 premiers sur une des étapes de coupe du monde senior de bloc 2015 3- Vainqueur du championnat de France jeunes de bloc 2015 4- Vainqueur de l'étape de Coupe de France jeunes de bloc à Beyrede 2015 5- La sélection sera complété par les meilleurs du classement

«Sélection l'Argentière – Languefeld » (voir ci-après)

3 jeunes maximum par catégorie seront sélectionnés sauf en junior garçon où ils seront 4 maximum.

Modalités du classement « Sélection l'Argentière – Languefeld » :

Nombre de points* gagnés sur la coupe de France de Beyrede

+

Nombre de points* gagnés sur le championnat de France jeune

Une fois additionné le nombre de points gagnés sur les compétitions sélectives, les grimpeurs sont classés par ordre décroissant.

Important de noter que pour pouvoir être sélectionné sur le critère n°5 « Sélection Coupe d'Europe jeune » il est obligatoire d'avoir réalisé au moins un podium sur l'une ou l'autre des compétitions sélectives.

*

1 ^{ère} place = 100 points	11 ^{ème} place = 31 points	21 ^{ème} place = 10 points
2 ^{ème} place = 80 points	12 ^{ème} place = 28 points	22 ^{ème} place = 9 points
3 ^{ème} place = 65 points	13 ^{ème} place = 26 points	23 ^{ème} place = 8 points
4 ^{ème} place = 55 points	14 ^{ème} place = 24 points	24 ^{ème} place = 7 points
5 ^{ème} place = 51 points	15 ^{ème} place = 22 points	25 ^{ème} place = 6 points
6 ^{ème} place = 47 points	16 ^{ème} place = 20 points	26 ^{ème} place = 5 points
7 ^{ème} place = 43 points	17 ^{ème} place = 18 points	27 ^{ème} place = 4 points
8 ^{ème} place = 40 points	18 ^{ème} place = 16 points	28 ^{ème} place = 3 points
9 ^{ème} place = 37 points	19 ^{ème} place = 14 points	29 ^{ème} place = 2 points
10 ^{ème} place = 34 points	20 ^{ème} place = 12 points	30 ^{ème} place = 1 point

En cas d'ex æquo à la même place, les points sont partagés en suivant le règlement IFSC.

3. Règles de sélection pour les étapes de coupe d'Europe

Difficulté

Etapes de coupe d'Europe de Dorndirn - 9 et 10 mai 2015 (Autriche) et d'Imst - 30 et 31 mai 2015 (Autriche)

Date de sélection : 4 mai 2015

Critères de sélection

Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:

1. Podium sur le championnat d'Europe jeune de difficulté 2014 ou le Championnat du Monde jeune de difficulté 2014 ou la Coupe d'Europe jeune de difficulté 2014 à Imst
2. Podium sur le championnat de France jeune de difficulté 2015 à Montmartin
3. Podium sur l'étape de Coupe de France Jeune de Difficulté 2015 de Riom

Etape de coupe d'Europe de Mitterdorf8 et 9 août 2015 (Autriche)

Date de sélection : 16 juillet 2015

Critères de sélection

Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:

1. 8 premiers sur une des étapes de coupe d'Europe jeunes de difficulté 2015 de Dornbirn et Imst ou le championnat d'Europe jeunes de difficulté d'Edimbourg 2015
2. Podium sur l'étape de coupe de France jeune de difficulté de Briançon 2015
3. 10 premiers sur le Championnat de France sénior de difficulté 2015

Bloc

Etape de coupe d'Europe de Laengenfeld/Oetzal 4/7 juillet 2015 (Autriche)

Date de sélection : 14 mai 2015

Critères de sélection

Critères identiques au championnat d'Europe jeune de bloc 2015

Vitesse

Etape de coupe d'Europe de Tarnow (06/06/2015)

Date de sélection : 4 mai 2015

Critères de sélection

Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:

1. Sélection sur une étape de Coupe du Monde Sénior 2015 pour les cadets et juniors
2. Podium sur Championnat de France jeune 2015 et réaliser les minimas de sélection indiqués ci-après

Minimas :

Championnat de France jeunes de Voiron - 15m

Minime : femmes 12,50sec ; hommes 9,30sec

Cadet : femmes 11,30sec ; hommes 8,30sec

Junior : femmes 10,60sec ; hommes 7,90sec

Etape de coupe d'Europe d'Imst (22/08/2015)

Date de sélection : 16 juin 2015

Critères de sélection

Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:

1. Sélection championnat du monde jeune de vitesse 2015
2. Les deux premiers de la Coupe de France d'Echirolles dans leur catégorie ayant réalisé les minimas de leur catégorie lors de la Coupe de France d'Echirolles 2015 indiqués ci-après.

Minimas :

1) Coupe de France Echirolles 12m :

Minime : femmes 10,00sec ; hommes 7,44sec

Cadet : femmes 9,00sec ; hommes 6,64sec

Junior : femmes 8,48sec ; hommes 6,32sec